

Groupe ECOLO -GROEN  
Berchem-Sainte-Agathe

**Interpellation au Collège pour le Conseil Communal du 25 septembre  
concernant le nouveau dispositif de ralentisseurs de la rue de l'église.**

Monsieur le bourgmestre, madame l'échevine, messieurs les échevins,

Le ralentisseur de la rue de l'église, fait de pavés avant le croisement avec les rues Courte et Leemans devait être réparé, les pavés étaient déchaussés, cela fut donc fait, merci.

Il est aujourd'hui composée de quatre barres de pavés successives qui ont un effet trop important, ce n'est plus un "ralentisseur" ni même un "dos d'âne" ou un "gendarme couché" mais un "shaker" ou des "bosses de chameaux" voire un "vibromasseur géant". Hormis peut-être certains véhicules tout-terrains ou de chantier, quelle que soit l'allure du véhicule, les usagers subissent un inconfort exagéré. Non seulement cela produit un dangereux inconfort de conduite, mais les passagers, les objets transportés valsent dans l'habitacle.

Ralentir la vitesse c'est bien, encore faut-il que la circulation reste possible.

D'un point de vue réglementaire, pouvez-vous dire si les critères concernant la pose de tels dispositifs sont bien conformes et non exagérés ( hauteur, longueur, angle et répétition) ?

D'un point de vue pratique, pourrait-on inclure dans les évaluations pratiques, des tests en situation réelle par un vélo ou une voiture transportant des enfants ou des objets fragiles de tels dispositifs pour en vérifier la praticabilité ?

Est-il possible de remédier s'il échet à cette situation ?

Merci

Christian Boucq